



PRÉFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

# **Concours externe d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer**

## **Session 2020**

### **Épreuve écrite d'admissibilité**

#### **Épreuve N°1**

**Épreuve écrite consistant, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30, coefficient 3).**

Assurez-vous d'être en possession de la totalité du sujet avant de commencer l'épreuve.

Dans le cas contraire, demandez un nouvel exemplaire aux surveillants de salle.

Le sujet comporte trois pages numérotées de 1/3 à 3/3.

**Un seul sujet sera remis par candidat.**

**L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.**

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans le coin supérieur droit de votre copie. Toute mention d'identité ou toute indication pouvant être interprétée comme signe de reconnaissance, portée sur toute autre partie de la copie ou des intercalaires que vous remettrez en fin d'épreuve entraînera l'exclusion de votre copie par le jury.

## **L'apprentissage a enfin le vent en poupe.**

Le ministère du Travail dévoile mardi 4 février les bons chiffres de l'apprentissage en France. Longtemps boudée, cette filière connaît un sursaut d'intérêt : rien qu'entre juin 2018 et juin 2019, près de 330 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés. Sur un an, la hausse devrait dépasser les 10%. Une croissance à deux chiffres, c'est un record en France pour ce système d'alternance qui combine formations théorique et professionnelle. Parce que dans notre pays, l'apprentissage a longtemps été à la traîne, perçu par les parents comme par les profs comme "une voie de garage", alors qu'en réalité, c'est une filière d'excellence.

### **Des formalités simplifiées**

Pour le gouvernement, l'amélioration s'explique par l'effet de sa loi de septembre 2018 qui a beaucoup simplifié le système : plus besoin, par exemple, pour les chefs d'entreprises de remplir plusieurs dossiers, un seul suffit désormais et c'est aussi beaucoup plus facile de toucher les aides. Par ailleurs, on peut être apprenti jusqu'à 29 ans, et on peut signer un contrat d'apprentissage n'importe quand dans l'année alors qu'avant il fallait se caler sur le calendrier scolaire. C'est plus facile aussi de rompre ce contrat, si on se rend compte que ça ne convient pas. Avant, les employeurs risquaient les prud'hommes.

Et puis ce qui a beaucoup changé, c'est qu'aujourd'hui, les entreprises peuvent créer leurs propres centres de formation d'apprentissage, les CFA, pour préparer les jeunes aux compétences dont elles ont besoin. Accor a créé le sien dans l'hôtellerie, l'UCPA dans les métiers du tourisme, Sodexo dans la restauration collective... Même la filière rugby s'y est mise, en prévision de la Coupe du monde de 2023 : elle va lancer un CFA consacré à des métiers comme gestionnaire de club, personnel administratif... Au total, dans les différents domaines, on compte plus de 200 nouveaux centres d'apprentissages.

### **Des débouchés assurés**

La France consacre chaque année plus de trois milliards d'euros à l'apprentissage, la plus grande partie de la somme reste payée par les entreprises. Mais comme il y a des aides sur la plupart des contrats, plus on va former des apprentis, et plus cela va coûter au gouvernement. Mais il faut le voir comme un investissement d'avenir, notamment pour faire baisser le chômage : sept apprentis sur dix trouvent un emploi dans le semestre qui suit leur formation. Et encore, c'est une moyenne, qui prend en compte tous les niveaux d'apprentissage, parce que quand on regarde dans le détail, c'est même huit jeunes sur dix qui trouvent un job quand ils sont en bac pro et presque neuf sur dix pour les BTS ! Bref, c'est un excellent passeport pour décrocher un travail.

**Extrait franceinfoRadio France**

## QUESTIONS

1. Quel est le thème du texte et quelles en sont les idées fortes ? **(2 points)**
2. Qu'est-ce que l'alternance ? **(1 point)**
3. Pourquoi peut-on dire que l'apprentissage est un excellent passeport pour décrocher un travail ? **(2 points)**
4. Citez au moins 4 des améliorations apportées par la loi de septembre 2018 ? **(4 points)**
5. Quel est le principal changement pour les entreprises en matière de formation des apprentis ? **(2 points)**
6. Quels sont les secteurs d'activité dont les entreprises ont saisi les opportunités offertes depuis 2018 ? **(2 points)**
7. Quelles sont les répercussions de l'augmentation du nombre d'apprentis sur le budget de l'Etat et sur le plan social ? **(2 points)**
8. En vous appuyant sur le texte, que signifie avoir le vent en poupe ? Pourquoi cela s'applique-t-il à l'apprentissage ? **(3 points)**

**2 points** pour la présentation générale (orthographe, syntaxe, présentation ...)